

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Montréal

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3745-2010

**SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
(SCGM)**

Demanderesse

et

**ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS
INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)**

Intéressée

**COMMENTAIRES DE L'ACIG SUR LE RAPPORT ANNUEL
DE GAZ MÉTRO POUR L'EXERCICE FINANCIER
TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2010**

D'une manière générale, l'ACIG est satisfaite de la teneur du rapport annuel de Gaz Métro pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2010 et n'a en conséquence aucune objection à ce que celui-ci soit approuvé par la Régie, tel que présenté.

Encore une fois, cependant, l'ACIG croit nécessaire de souligner que les résultats réels de l'exercice terminé le 30 septembre 2010 comportent un revirement de situation assez important par rapport aux prévisions relativement pessimistes qui avaient été présentées dans le cadre du dossier tarifaire 2010. Ainsi, comme indiqué au second paragraphe à la page 2 de la pièce Gaz Métro-1 Document 1, du présent dossier, Gaz Métro confirme qu'elle anticipait une perte de productivité totalisant 19 M\$ lors du dossier tarifaire de 2010, laquelle a été reflétée en totalité dans les tarifs de la clientèle. Or, le rapport annuel démontre que Gaz Métro, loin d'être en situation de perte de productivité, a réalisé un excédent de rendement produisant un trop-perçu à partager de 40,6 M\$ avant impôts.

Comme indiqué à la page 1 de la pièce Gaz Métro 1 Document 1, la marge brute au service de distribution est en hausse de 28,8 M\$ en raison de facteurs qui, pour l'essentiel, ne sont pas véritablement attribuables à des gains de productivité résultant d'efforts accrus du distributeur. On apprend en effet que c'est essentiellement la situation concurrentielle favorable du gaz naturel qui a permis la réalisation de 21,2 M\$ de ventes additionnelles en gaz d'appoint concurrence ainsi que 4,7 M\$ aux clients de la grande entreprise au service interruptible.

On ajoute que, au niveau du service d'équilibrage, la marge additionnelle de 6,6 M\$ s'explique principalement par la hausse des revenus d'optimisation, additionnée à une baisse des coûts.

De l'avis de l'ACIG, ces résultats militent en faveur d'une plus grande vigilance de la part du distributeur, de la Régie et de tous les intervenants concernés lorsque viendra le temps de :

1. Analyser les prévisions de vente de Gaz Métro en fonction des données du marché dans le cadre du dossier tarifaire 2011-2012, R-3752-2011;
2. S'assurer de la vraisemblance de la prévision des revenus d'optimisation indiquée au dossier tarifaire 2011-2012, R-3752-2011;
3. Revoir les facteurs et les circonstances dans lesquelles Gaz Métro peut avoir droit de partager les trop-perçus dans le cadre de la renégociation du mécanisme incitatif à l'amélioration à la performance de Gaz Métro présentement en cours dans le cadre du dossier R-3693-2009, Phase 2.

Le tout respectueusement soumis.

Montréal, le 8 mars 2011

Heenan Blaikie SENCAL, SRL
HEENAN BLAIKIE S.E.N.C.R.L., SRL
Procureurs de l'ACIG